



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies du bétail

Question écrite n° 60090

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'utilisation d'agents antimicrobiens dans l'élevage animal. Cette pratique a pour source le contexte du passage de l'élevage traditionnel à l'élevage intensif, qui a eu lieu il y a cinquante ans. S'il est vrai que l'utilisation d'antibiotiques chez l'animal permet de contrôler les maladies respiratoires et intestinales dans les élevages où la promiscuité est telle qu'en l'absence de traitements les épidémies seraient permanentes, il n'en demeure pas moins vrai que cela peut être un facteur de risques pour l'homme. En effet, certaines médications vétérinaires comportent certains antibiotiques de mêmes classes que celles des antibiotiques qui sont administrés aux hommes. Ceci serait source de contamination humaine par des bactéries ayant acquis une résistance aux antibiotiques chez les animaux, notamment les salmonelles, campylobacters, des entérocoques et des colibacilles. Compte tenu de ces éléments, elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures il compte prendre dans ce dossier, afin de limiter les risques sanitaires a posteriori chez l'homme.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60090

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 2001, page 2190